

TELETRAVAIL

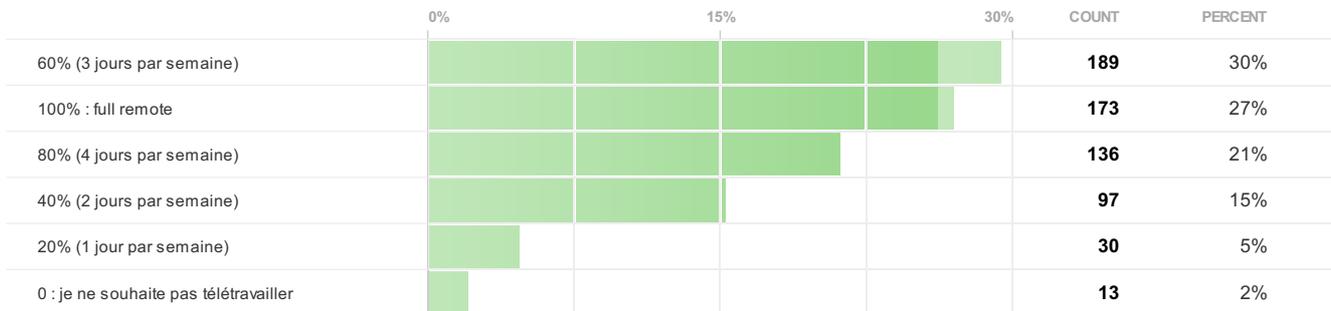
Voici les résultats de l'enquête que nous avons lancé le 15 décembre auprès des salariés Amadeus :

Question
01

Souhaitez vous poursuivre le télétravail?

Answers
640
97%

Skips
17
3%

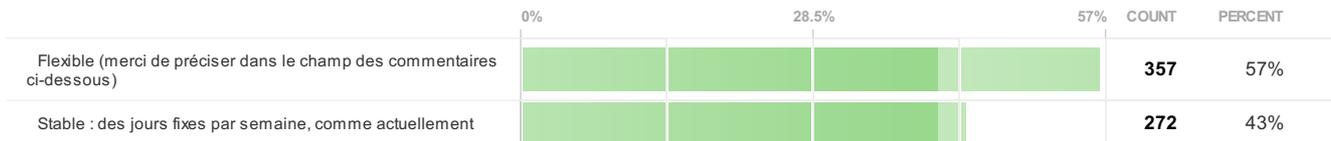


Question
02

Quel niveau de flexibilité pour le télétravail?

Answers
629
96%

Skips
28
4%

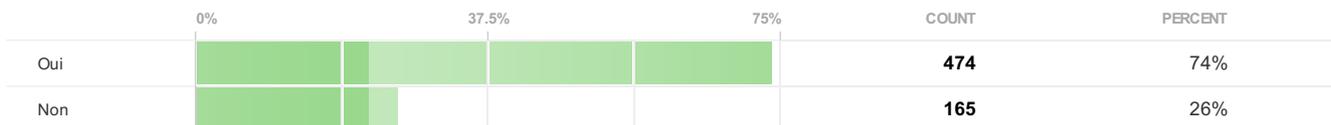


Question
03

Disposez-vous d'un espace dédié au télétravail à votre domicile?

Answers
639
97%

Skips
18
3%

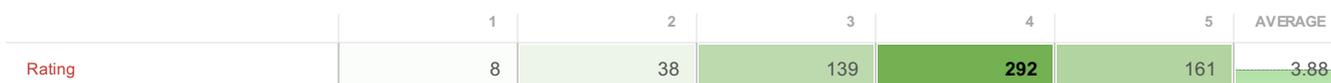


Question
04

Sur une échelle allant de 1 (très mauvais) à 5 (excellent), comment jugez-vous votre environnement de travail à domicile?

Answers
638
97%

Skips
19
3%



Question
05

Si vous avez équipé votre logement pour télétravailler, combien avez-vous dépensé?

Answers
634
96%

Skips
23
4%

	0%	14%	28%	COUNT	PERCENT
(N/A) Je n'ai rien dépensé				177	28%
entre 100€ et 200€				126	20%
plus de 300€				121	19%
entre 200€ et 300€				111	18%
moins de 100€				99	16%

Question
06

Pour vous, quelle est l'importance des équipements suivants pour le télétravail?

Answers
642
98%

Skips
15
2%

	PAS BESOIN	UTILE	INDISPENSABLE
Un écran	19	116	482
Deux écrans	142	305	173
Une chaise ergonomique standard	34	167	436
Un repose pieds	358	216	47
Un bureau réglable en hauteur	307	255	63
Une imprimante	364	210	57

Question
07

Selon vous, la participation d'Amadeus aux frais professionnels devrait prendre la forme de :

Answers
640
97%

Skips
17
3%

	NON	PLUTÔT NON	PLUTÔT OUI	OUI
Tickets restaurant	135	84	175	225
Aide à l'installation (pour achat de matériel)	40	52	240	302
Participation aux frais fixes (Loyer / taxe d'habitation)	171	170	147	137
Participations aux frais variables (chauffage, électricité)	60	73	222	279
Frais internet	9	19	87	523

24H après de lancement de l'enquête CGT Amadeus, nous avons **600 réponses** et **550 commentaires**.

Ce **niveau inédit de mobilisation** souligne l'intérêt que portent les salariés à ce sujet structurant pour nos conditions de travail. Nous avons communiqué ces résultats à la direction et aux autres organisations syndicales le 16 décembre en fin de journée, afin qu'ils puissent les prendre en compte pour la négociation du 17 après-midi.

La direction a pris note et défini un cadre en vue de conclure un accord d'entreprise avant le **31 mars 2021**.

Nous remercions nos collègues pour leur mobilisation et leur réactivité. Nous espérons que cela aidera à ce que vos aspirations soient mieux prises en compte.

Les pistes avancées par la direction lors de la négociation du 17 décembre



Télétravail 3 jours maximum par semaine

Possibilité de maintenir des jours fixes ou de mensualiser les jours de télétravail i.e.

- ▶ regrouper les jours de télétravail :
3 jours x 4 semaines = 12 jours de télétravail pris en une fois dans le mois

Possibilité de télétravailler en dehors du domicile, partout en France

Possibilité de télétravailler en dehors de France, mais sans couverture sociale (pas de lettre de mission de la direction pour les salariés qui choisiraient de télétravailler à l'étranger)

Télétravail à 100% possible dans certains cas (la direction évoque des critères comme l'autonomie, la performance et un quota de salariés)

Télétravail à 100% possible à l'étranger, mais aux conditions locales si accord de la direction

Participation de la direction aux **frais d'installation** (rétro-activité en débat)

Frais récurrents : suppression du forfait internet de 35€/mois et instauration d'un forfait de :

- ▶ 10€ / mois pour 1 jour de TW / semaine
- ▶ 20€ / mois pour 2 jours de TW / semaine
- ▶ 30€ / mois pour 3 jours de TW / semaine

Pas de Ticket Restaurant

Pas de prise en charge des frais fixes ni des frais variables (électricité, chauffage, ...) :

- ▶ voir notre Webinaire

En 2019 :

- 918 salariés se sont fait rembourser les frais internet pour un montant moyen de 31€ par mois, en application des dispositions prévues par l'accord sur le télétravail de 2012
- 1669 salariés étaient en télétravail, dont 1395 un jour par semaine (83%)

De nombreux points restent à préciser, à clarifier et à faire évoluer. Toutefois comme nous l'avons indiqué dans notre Webinaire et lors de la négociation, il nous semble important de rappeler que le télétravail induit des économies substantielles pour la direction avec :

- » la réduction des surfaces de bureau, des charges et prestations extérieures (restaurants d'entreprise, ménage, sécurité, support B&F, imprimantes, chauffage, climatisation, eau, « cafés gratuits ») ;
- » la réduction des dépenses liées aux indemnités kilométriques et aux indemnités repas.



Ces dépenses sont en partie reportées sur les salariés qui voient augmenter leurs charges financières (électricité, chauffage, climatisation, eau, repas) et l'utilisation professionnelle de leur moyens et investissements personnels (habitation, forfait internet fixe et mobile). **Nous pensons qu'une meilleure indemnisation des salariés est nécessaire. Et vous, qu'en pensez-vous ?**

Partagez votre avis en écrivant à cgt-amadeus@orange.fr ou en Message Privé sur le [Facebook CGT Amadeus](#).

L'équipe CGT vous remercie pour votre soutien et vos encouragements. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes !

* A la minute 19, il convient de lire que 30% des salariés souhaitent poursuivre le télétravail 3 jours par semaine et non 60%.